

Navigation



Le port de plaisance a été construit entre 1932 et 1933. Il abrite quelque cent bateaux. CHANTAL DERVEY

La hausse des tarifs du port fait des remous à Vevey

La Municipalité a augmenté la taxe d'ancrage du port de plaisance. Des usagers envisagent de recourir

Christophe Boillat

Les travaux de sécurisation de la digue du port de plaisance de Vevey (à l'est de la ville), entre 2011 et 2012, ont coûté cher: plus de 3,1 millions. Une dépense à peu près équivalente à celle engagée après le passage de l'ouragan *Lothar*, fin 1999. A l'époque, l'augmentation des taxes d'amarrage des bateaux - environ 100 places - avait été conséquente: «21%», se souvient Daniel Burnat, locataire d'une boucle au port de plaisance.

«Le plus cher du canton»
Cette fois encore, la Municipalité a prévu une hausse, communiquée la semaine dernière et qui s'appliquera rétroactivement à 2012. «Ce sont les intérêts qui sont facturés aux locataires. Les investissements ont été tellement importants qu'il nous a semblé juste d'en répartir

une petite partie vers les utilisateurs», précise Marcel Martin, municipal.

La facture est presque aussi salée qu'en 2000: la hausse est de 18%. Pour un esquif de 5 m sur 1,8 m (catégorie 1), un navigateur veveysan devra désormais débours 660 francs par an contre 560 francs précédemment. Pour un bateau de 6,50 m sur 2,40 m (catégorie 3), la douloureuse passe de 905 francs à 1070 francs. Roger Marinelli - qui payait jusque-là 1700 francs - allongera trois billets de 100 supplémentaires. «Je ne

comprends pas pourquoi la hausse n'est pas étalée sur plusieurs années. Déjà qu'on avait le port le plus cher du canton...»

Les tarifs sont en effet conséquents en regard d'autres bassins lémaniques. «La très forte déclivité du Léman devant le quai Perdonnet, gagné lui-même sur les eaux, et les coûts importants nécessaires à son édification (*ndlr: en 1932 et 1933*), sont des explications», poursuit Marcel Martin. Les tarifs sont bien inférieurs dans les deux autres ports de Vevey: Creux-de-Plan (près de Nestlé) et ses 9 places, et

Pichette-Ouest, qui en compte trente-deux. Là, la taxe annuelle est de 260 francs pour la catégorie 1 et de 420 francs pour la catégorie 3. Pourquoi une telle disparité entre ces propriétés communales? «Encore une fois, la profondeur, les investissements qui ne sont pas les mêmes et une meilleure accessibilité au port de plaisance qui se trouve en ville», estime l'édile.

«Trop brutale»

Il n'empêche, la pilule passe mal du côté des locataires. Notamment ceux de l'Association des usagers des ports de Vevey. «Si on peut comprendre en partie l'augmentation, elle est trop brutale, souligne Charly Teuscher. On paie la note et ce devrait être normal parce que nous avons un bateau. Beaucoup nous considèrent comme des nantis, mais ce n'est pas le cas. La majeure partie des embarcations ne sont pas luxueuses.»

A noter que 140 navigateurs attendent une place d'amarrage. «La grogne est bien présente, il y a beaucoup de questions et d'oppositions, relaie Daniel Burnat. Ce qui nous a poussés à demander des explications par écrit à la Municipalité. En fonction des réponses, un recours n'est pas exclu.»

Dans d'autres ports

● Au Bouveret, la taxe est de 50 francs le m² (prix établis en 2008) et ne sera pas revue à la hausse cette année. Pour un bateau de 16 m à 17 m², il faut débours 800 à 850 francs (1210 francs aujourd'hui à Vevey). Pour amarrer son bateau au port valaisan (660 places), il faut néanmoins rajouter 90 francs de taxes pour les ordures ménagères et l'utilisation de l'eau et de l'électricité. A Vevey ces services

sont compris dans la facture. A Lausanne, les taxes d'amarrage dans les ports dépendent de la largeur de la place louée. Il faut compter un forfait de 525 francs pour les Lausannois (entre 1070 et 1210 francs pour la même largeur à Vevey), 790 francs pour les autres navigateurs. Nyon propose des tarifs plus bas: 397 francs pour 15 m², 948 francs pour 27 m² (respectivement 1070 francs et 2000 francs à Vevey).